

COMITÉ DE DISCIPLINE

Chambre de l'assurance de dommages

Audition du 15 septembre 2010

(aux bureaux de la Chambre de l'assurance de dommages, sis au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200, Montréal)

Président-suppléant:

M^e Daniel M. Fabien

Membres :

M^{me} Francine Tousignant, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

M. Ian Cytrynbaum, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

Procureur du syndic :

M^e Jean-Pierre Morin

RÔLE

9h30

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

C.

Jacquely Vertus

courtier en assurance de dommages des particuliers,

N^o: 134103

Plainte n^o 2010-05-02(C)

(Audition de la plainte)

Nature de la plainte :

- 2 chefs pour avoir fait défaut de recueillir personnellement les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré (*article 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers*);
- 1 chef pour avoir fait défaut d'avoir une conduite empreinte d'objectivité, de discrétion, de modération et de dignité (*article 14 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);
- 1 chef pour avoir abusé de la bonne foi d'un assureur ou avoir usé de procédés déloyaux à son égard (*article 27 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);
- 1 chef pour avoir eu une tenue de dossier non conforme à la réglementation (*article 21 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (n^o 9)*);

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétaire du comité de discipline au (514) 842-2591 ou 1 800 361-7288